PG
ENTREPRENDRE

# Programme : Bilan Révélateur

Bilan de compétences

## Objectifs

Le Bilan Révélateur a pour objectif de mener une réflexion stratégique sur votre parcours, de révéler ce qui fait sens pour vous, et de construire un projet professionnel durable, aligné avec vos aspirations. Il permet :

- d'identifier ses aspirations (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité)
- d'analyser ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses savoir être, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel.

Ce projet professionnel doit permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action comprenant les étapes et formations nécessaires à son projet. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

## Public visé

Tout public désireux de

- Faire un point sur sa carrière professionnelle
- Réfléchir à une reconversion
- Souhaitant être accompagné dans une transition professionnelle

## Prérequis

Aucun.

À noter qu'une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

## Accès au public en situation de handicap

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter.

## Moyens pédagogiques, méthodes et techniques d'encadrement

- Techniques de questionnement (verbales et écrites), d'écoute, et exercices

- Apports de connaissances : marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement

- Enquêtes-métiers : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés

- Passation et restitution du test AFC Holland, permettant d'explorer les intérêts professionnels, les environnements de travail privilégiés, le sentiment de compétence et certains éléments de personnalité en lien avec le projet professionnel. D'autres outils ou questionnaires peuvent être proposés de manière complémentaire, en fonction des besoins identifiés et de la situation du bénéficiaire.
- Coaching projectif® : vous êtes guidé pour faire émerger vos compétences, activités, domaines, dans lesquels vous vous projetteriez

- Rédaction d'une synthèse : la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

## Moyens d'évaluation des acquis

Avant le démarrage du bilan, nous recueillons vos attentes et vos besoins. Nous définissons les dates des RDV.

Pendant le bilan, lors de la 1ère séance, des objectifs quantifiables sont définis. A chaque séance, des feuilles de présences sont à signer.

A la fin du bilan, une validation des objectifs personnels est réalisée et une synthèse personnalisée et confidentielle permettant l'évaluation de l'atteinte des objectifs est remise.

Cette synthèse reprend les éléments clés du bilan comme le contexte, les objectifs, le cheminement pendant le bilan, les compétences, les valeurs, besoins, conditions de travail, l'identification du projet et du plan d'action.

La date du RDV de suivi à 6 mois est définie lors de la dernière séance.

## Appréciation des résultats

Synthèse confidentielle et personnalisée

Questionnaire de satisfaction à chaud à la fin du bilan

RDV de suivi et évaluation à froid à 6 mois.

## Déroulement

Le bilan de compétences comprend trois phases réglementaires inscrites au Code du travail.

### 1. Une phase préliminaire (2 h) qui a pour objet de mieux vous connaître

Écoute et analyse de vos attentes et objectifs à court et moyen terme, reconstruction de votre parcours professionnel et de vos orientations, de vos critères de satisfaction, présentation du contenu et de la méthode de travail, des modalités de déroulement du bilan de compétences.

Validation des objectifs de votre bilan de compétences.

### 2. Une phase d'investigation (13 h)

Cette phase vise à faire émerger les éléments clés de votre identité professionnelle et de vos moteurs personnels, afin de révéler les pistes les plus cohérentes avec qui vous êtes aujourd'hui.

Vous êtes accompagné en démarche miroir :

- Identification et analyse de vos compétences, de vos capacités, vos motivations et centres d'intérêts professionnels.
- Identification de vos traits de personnalités, de vos axes de développement personnel

Travail sur vos valeurs, identité professionnelle, environnement, aide à la définition d'objectifs concrets et réalisables, dans le cadre d'un coaching.

Élaboration des pistes et possibilités de domaines d'activités, de métiers en lien avec vos centres d'intérêts, aptitudes, compétences transférables.

Confrontation à l'environnement socio-professionnel (information sur les métiers, les fonctions, les secteurs d'activité, les entreprises, le marché du travail, recherche de formation, rencontres professionnelles).

Aide à la mise en place d'actions concrètes en vue de valider votre projet professionnel.

### 3. Une phase de conclusion (2 h)

L'objectif de ce rendez-vous est de faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel et sur le déroulement du bilan de compétences, de déterminer ensemble les actions à poursuivre.

Lors de cet entretien nous vous présentons et remettons la synthèse écrite de votre bilan de compétences. Ce document est strictement confidentiel.

Nous assurons un suivi à 6 mois après votre bilan de compétences.

## Formatrice

Le bilan est réalisé par une praticienne en bilans de compétences certifiée. Elle a une expérience de 6 ans dans le domaine de l'accompagnement et du coaching.

## Modalités et délais d'accès

- Bilan individuel réalisé à distance en visioconférence
- Entrée et sortie permanentes
- L'inscription est réalisée après un entretien préalable permettant d'analyser la demande et de vérifier l'adéquation du bilan avec les besoins du bénéficiaire
- Pour un financement via le Compte Personnel de Formation, l'inscription et le délai d'accès sont soumis aux conditions et délais applicables sur la plateforme Mon Compte Formation
- Fréquence : 1 séance par semaine

## Durée

- 24 heures sur 12 à 13 semaines
- 9 entretiens en visioconférence
- Durée des rendez–vous : 2 h 00
- Nombre d'heures en visio-conférence : 17 heures
- 7 heures de travail individuel et de tests en autonomie
- Le temps consacré à chaque phase est variable selon les besoins de chacun

## Tarif

2 300 € TTC

## Satisfaction

Satisfaction globale : 97 % *
Taux de réalisation de l'entretien de suivi à 6 mois : 58 %**

*Taux de satisfaction tous bilans confondus, des personnes répondantes en 2026
**Taux de réalisation des entretiens de suivi à 6 mois arrivés à échéance en 2026

# Comment financer un bilan de compétences ?

## 1. Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le bilan de compétences est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF), sous réserve du respect des conditions en vigueur.
Depuis le 26 février 2026, le montant des droits CPF pouvant être mobilisés pour financer un bilan de compétences est plafonné à 1 600 €.
Le bénéficiaire ne doit pas avoir bénéficié d'un financement public ou privé pour un bilan de compétences réalisé au cours des cinq années précédant sa demande.
Seules les heures d'accompagnement réalisées par l'organisme de formation dans le cadre du bilan de compétences peuvent être financées par le CPF. Les heures de travail ou de recherche personnelle réalisées en autonomie ne peuvent pas être facturées au titre du CPF.
Une participation financière obligatoire est également applicable lors de la mobilisation du CPF, sauf cas d'exonération prévus par la réglementation. Son montant est fixé à 150 € pour l'année 2026.
La demande de financement s'effectue directement sur la plateforme Mon Compte Formation :
www.moncompteformation.gouv.fr

## 2. Le plan de développement des compétences

Le bilan de compétences peut être financé, avec l'accord de l'employeur, dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise.
Les modalités de prise en charge dépendent de la situation du bénéficiaire et des conditions applicables au sein de l'entreprise.

## 3. France Travail

Pour les demandeurs d'emploi, une prise en charge du bilan de compétences peut être envisagée par France Travail, notamment dans le cadre d'une Aide Individuelle à la Formation (AIF), sous réserve de l'accord de France Travail et de la cohérence du projet professionnel.
Il convient de se rapprocher de son conseiller France Travail afin d'étudier les possibilités de financement.

## 4. Autres modes de financement

Selon la situation du bénéficiaire, d'autres possibilités de prise en charge peuvent exister, notamment auprès de l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap, d'un OPCO, d'un fonds d'assurance formation ou d'un autre organisme financeur.
Il est recommandé de se renseigner directement auprès de l'organisme concerné sur les conditions de prise en charge.

## 5. Autofinancement

Le bilan de compétences peut également être financé directement par le bénéficiaire.
Dans ce cas, les modalités de règlement sont définies avec PG ENTREPRENDRE avant le démarrage de la prestation.

Mis à jour le 28/09/2026